Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24 / 06 / 2025
Dossier complet le : 24 / 06 / 2025
N° d'enregistrement : 2025_8955

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un dépot de bus de 60 places.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Keolis Oise

Raison sociale
SATA

N° SIRET
52722098200070

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom
Roy

Prénom(s)
Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de plus de 50 unités 41.b) Dépôt de véhicules et garages...	Le projet prévoit 60 places de stationnement pour les bus, ainsi que 43 places pour les véhicules légers (dont une PMR).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le dépôt de bus est un projet d'intérêt collectif et de service public de la branche Transport, qui s'intègre dans une stratégie nationale de développement des transports en communs.

Le site de 12 230 m² est aujourd'hui composé d'espaces végétalisés, ainsi qu'une ancienne bretelle condamnée.

Le site sera en partie imperméabilisée afin de construite un dépôt de bus, et des bâtiments et infrastructures liés à son fonctionnement.

Plus précisément, le projet prévoit la construction de :
► 3 824 m² de voirie lourde ;
► 935 m² de voirie légère Keolis ;
► 2 172 m² dédiés au stationnement des bus ;
► 542 m² dédiés au stationnement des véhicules légers ;
► 3 926 m² d'espaces verts ;
► 811 m² de bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de s'intégrer dans une stratégie nationale de renforcement du réseau de transport en communs. Le projet devra s'intégrer de manière qualitative dans le cadre paysager, et respecter les contraintes environnementales du site sélectionné.

Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une surface d'environ 8 284 m² sera imperméabilisée pour la réalisation de la voirie, des espaces de stationnements, et des bâtiments.

Les espaces végétalisée existants et les arbres seront conservés au maximum. De nouveaux arbres seront plantés à l'intérieur du projet.

Les bâtiments sont uniquement composés d'un rez-de-chaussée.

Sont prévues 60 places de stationnement dédiées aux bus, et 43 places pour les véhicules légers (dont 1 en PMR).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site remplira sa fonction de dépot de bus.

Les bâtiments construits ont plusieurs vocations :
- Modulotank + dalle ;
- Local recyclage ;
- Zone de lavage ;
- Locaux techniques ;
- Locaux sociaux ;
- Zone couverte ;
- Abri 2 roues.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire non déposé à ce jour.

Le projet est soumis à Dossier Loi sur l'Eau à cause de l'impact sur l'écoulement des eaux pluviales : "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)."

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Voirie lourde ; ►Voirie légère ; Stationnement des bus ; Stationnement des véhicules légers ; Espaces verts ; ►Bâtiments.	3 824 m² 935 m² 2 172 m² 542 m² 3 926 m² 811 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Départementale 932A

Lieu-dit :

Localité : Chamant

Code postal : 60300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 02 ° 36 ' 04 " E Lat. : 49 ° 13 ' 01 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Chamant (60300)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Chamant, zonage N. Il y a aussi un emplacement réservé dont la destination est la mise à 2x2 voies de la RD1130, l'aménagement d'un carrefour et la réalisation d'un bassin de rétention.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun ne se trouve à proximité de la commune.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Cependant, la commune de Chamant est enclavée au sein du Parc Naturel Région Oise Pays de France, bien qu'elle n'en fasse pas partie.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Senlis dispose d'un Plan de Prévention du Bruit qui concerne l'Avenue du Poteau, à proximité du site d'étude. Celui-ci ne rentre toutefois pas dans la partie concernée par ce PPB. La RD1330 est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières départementales de l'Oise.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Plusieurs monuments inscrits ou classés se trouvent à proximité du site d'étude. Celui-ci n'est toutefois pas concerné par le périmètre de protection des abords de ces monuments. Le périmètre le plus proche se trouve à environ 300 mètres. Le site patrimonial le plus proche est le centre-ville de Senlis, à un peu plus d'un kilomètre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Des zones humides probables se trouvent toutefois à proximité du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'y en a pas non plus à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	En revanche, il se trouve en partie dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est intégralement situé dans le site inscrit d'intérêt départemental de la Vallée de la Nonette.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à environ 3 km. Il s'agit de la ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi", et de la ZSC "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville". Ensuite le plus proche est la ZSC "Coteaux de l'Oise autour de Creil", situé à 9 km.
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classé le plus proche se situe à environ 1km. Il s'agit du site classé "Forêt et ses glacis agricoles".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux ne prévoient pas ou peu d'excédents en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade de l'éude, aucun recours aux ressources naturelles du site ou du sous-sol n'est nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet se situe en zone naturelle. Les réseaux nécessaires pour supporter le projet sont existants. Le projet prévoit les sujets d'assainissement de manière entièrement autonome.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet prévoit une imperméabilisation de sols aujourd'hui en partie végétalisés. Cela pourra entrainer des perturbations de la biodiversité et des continuités écologiques présentes sur le site. Le projet prévoit l'abattage d'arbres pour réaliser l'accès au site. Toutefois, chaque arbre abattu sera replanté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à environ 3 km. Les espèces caractéristiques de ces sites Natura 2000 sont principalement des oiseaux. En raison de la proximité, ces espèces peuvent se retrouver sur le site d'étude. La destruction d'arbres pourrait avoir des impacts sur ces espèces. Le projet prévoit toutefois peu d'abbatages d'arbres, et prévoit d'en planter de nouveaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site est aujourd'hui classé en zone N dans le PLU de Chamant. Le site est toutefois une zone en friche (présence de gravats...), et est clôturé. Ses fonctionnalités écologiques sont donc dégradées. Une modification du PLU de Chamant est prévue. Une des modification prévue concerne le reclassement de cette zone N, pour plus de cohérence avec l'occupation du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet est soumis à déclaration simplifiée au titre des ICPE. Une ICPE soumise à enregistrement se trouve à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements de bus, et des véhicules légers des employés de Keolis. Toutefois, le projet contribue à développer les transports en communs, et donc réduire l'utilisation de la voiture. De plus, le projet est idéalement situé. Il est en effet situé à proximité d'axes routiers importants, notamment l'A1. Cela contribue donc à réduire les distances parcourues par les véhicules.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic des véhicules générera des nuisances sonores. Toutefois, aucune habitation ne se situe à proximité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par les nuisances sonores générées par le trafic sur la RD932A, et surtout sur la RD1330. Toutefois, le projet ne contient aucune habitation susceptible d'être impactée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses (phares des véhicules, éclairages du parking...). Toutefois, les éclairages seront éteints entre 23h et 3h.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase exploitation, le projet engendrera des rejets d'eaux usées et pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées seront traitées par une micro-station. Concernant les eaux de lavage, le projet prévoit un système de recyclage de ces eaux. Enfin les eaux de ruissellement seront infiltrées à la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase exploitation, les futurs occupants des bâtiments du site engendreront des déchets ménagers et assimilés, qui seront pris en charge par la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prévoit une surface importante d'espaces verts qui contribueront à améliorer le cadre paysager du site. De plus, le projet sera entouré d'arbres, ce qui réduira l'impact visuel de celui-ci.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La RD1330 est concernée par un projet de mise à 2x2 voies. Ce projet aura aussi pour conséquence l'imperméabilisation de surfaces végétalisées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet concerne la moitié de la parcelle, le reste étant conservant en état. Le projet concerne un site en friche, qui contient des gravats, ainsi que quelques éléments de végétations. Le projet prévoit de conserver au maximum des espaces en pleine terre, en espaces végétalisés et arborés, afin de réduire le ruissellement, et réduire l'impact sur la biodiversité et les continuités écologiques. Les places de stationnement des véhicules légers seront réalisées en matériaux perméables également afin de permette l'infiltration.
La plupart des arbres existants sont conservés, et de nouveaux seront plantés, pour préserver des habitats pour les espèces animales vivant sur le site. Les seuls arbres abattus sont ceux qui sont présents sur la future entrée et sortie du site. Chaque arbre abattu sera replanté. Des arbres entourent le site, ce qui permet de réduire les nuisances sonores, ainsi que de réduire l'impact du projet sur le paysage.
Afin de réduire les émissions lumineuses du projet, les éclairages du site seront éteints entre l'arrivée des derniers bus le soir (23h), et le départ des premier bus le matin (3h).
Les surfaces concernées par les porte-à-faux des cars sont constituées par du stabilisé qui recouvre un géotextile capable de capter les éventuels hydrocarbures.
Un abri est disponible pour les deux-roues, afin d'encourager les mobilités actives.
Le projet s'inscrit dans une logique de développement des transports en communs, et donc de limitation de la voiture et des nuisances associées (pollution, bruit...). De plus, le projet est idéalement situé. Il est en effet situé à proximité d'axes routiers importants, notamment l'A1. Cela contribue à réduire les distances parcourues par les véhicules, et donc à réduire les nuisances associées.
Des sondages pédologiques pourront être effectués afin de s'assurer de l'absence de zones humides. Si il y en a, la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) s'applique.
Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle, et les eaux utilisées pour le lavage seront recyclées et réutilisées.
Une microstation d'épuration sera installée pour traiter les effluents des locaux.

Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et de la notice d'impact annexée à celui-ci, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.
Bien que le projet soit susceptible d'impacter les espaces naturels et les espèces qui y vivent, celui-ci prévoit des mesures qui visent à préserver au maximum des habitats. De plus, le site est une friche qui contient des gravats, et est entièrement clôturé. Ses fonctionnalités écologiques sont diminuées.
Le projet contient des mesures qui visent à limiter l'augmentation du ruissellement, et à éviter des éventuelles pollutions liées aux hydrocarbures. Il contient également des mesures visant à réduire les nuisances sonores et les émissions lumineuses.
Le projet répond plus généralement à un intérêt général de développement du réseau de transport en commun, et de réduction de l'utilisation de la voiture. Enfin, le projet s'intégrera de manière qualitative à son environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Docusign Envelope ID: 7E06272E-1DA4-4CB7-8FB1-1EFCC56F48F9

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	8. Notice d'impact	☒
2	9. Documentation technique du système de recyclage des eaux de lavage.	☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Roy

Prénom Christophe

Qualité du signataire Directeur

À Senlis

Fait le 23/06/25

ROY Christophe

Signature du (des) demandeur(s)